



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Coordination sécurité routière**

Agen, le **18 JAN. 2022**

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les partenaires
de sécurité routière

Affaire suivie par :

Frédéric LIWERANT

Tél : 05 53 77 60 15

Mél : pref-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr

**Objet : Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022
Appel à projets**

Le nombre d'accidents mortels constatés cette année sur les routes du département nous oblige à maintenir un haut niveau d'exigence en matière de sécurité routière. En effet, malgré une circulation globale en diminution du fait du confinement, ce sont 24 personnes qui ont trouvé la mort sur nos routes en 2021.

Parce que la sécurité routière requiert la mobilisation de tous, la Préfecture de Lot-et-Garonne apporte chaque année son concours financier et logistique aux actions programmées d'éducation, de prévention et de formation portées par les acteurs locaux qui œuvrent pour la sécurité routière, qu'ils soient institutionnels, issus du monde professionnel ou de la société civile.

C'est l'objet du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui coordonne chaque année dans le département les actions de prévention proposées par les acteurs locaux, en déclinaison du document général d'orientation (DGO) pour la politique locale de sécurité routière.

Le DGO, qui définit les enjeux prioritaires pour cinq ans (2018-2022), concerne :

- le risque routier professionnel ;
- les jeunes ;
- les conduites addictives ;
- les seniors ;
- les deux-roues motorisés.

Les projets présentés devront principalement porter sur un ou plusieurs enjeux prioritaires issus du DGO, avec une **priorité pour les projets innovants**. Afin de soutenir les initiatives en matière de sécurité routière, toute proposition étayée portant sur des enjeux particuliers (distracteurs, comportements, etc) sera également étudiée.

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou semi-publics, aux collectivités territoriales, aux associations, aux établissements scolaires et aux entreprises, qui sont invités à faire connaître à la Préfecture les actions qu'elles envisagent de réaliser, y compris celles pour lesquelles aucun financement n'est demandé.

Les dossiers seront adressés sous forme dématérialisée, par courriel à l'adresse suivante : pref-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr avant le vendredi 4 février 2022.

La coordination sécurité routière de la Préfecture pourra vous apporter son soutien dans la mise en œuvre de vos actions, tant dans l'ingénierie de projet, d'une demande de subvention que dans la mise à disposition de matériel ou d'intervenants.

Je vous remercie pour votre implication déterminante et votre participation à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet



Juliette BEREGLI